

FOIRE AUX QUESTIONS

Q : La formation Ciné-Sup donne-t-elle une équivalence avec une L2 ?

R : Non, aucune classe préparatoire ne donne une « équivalence » en Université, mais des conventions entre les lycées et des Universités donnent des dispenses. Si votre formation Ciné-Sup est validée par le conseil de classe, vous pourrez continuer vos études directement en licence à l'Université Paris I - Sorbonne en 3ème année de licence (L3 du parcours LMD) "Licence Cinéma - parcours - Pratique et esthétique du cinéma". Il est parfois possible, en négociant directement avec les Universités concernées de s'inscrire en licence dans une autre université que Paris I - Sorbonne. Si vous avez suivi le département Image ou le département Son, vous pouvez éventuellement, après négociation avec l'Université concernée, accéder en 2ème année de licence (L2 du parcours LMD), moyennant parfois un test de connaissances.

Q : Quelle série dois-je faire en terminale ?

R : La notion de série de baccalauréat est terminée avec le bac2021. Si vous postulez en ayant un bac antérieur et que vous postulez à l'une des sections (IMAGE ou SON), il est indispensable d'avoir fait une Terminale S. Si vous postulez à la préparation LITTÉRAIRE, toutes les séries générales conviennent.

De manière générale, les séries technologiques ne peuvent pas prétendre à notre formation. Cependant, le jury recherchant des personnalités, vous pouvez candidater si toutefois, vous pouvez faire montre d'une certaine expérience cinématographique et artistique et d'un excellent dossier académique.

Q : Quelle spécialité dois-je faire en première, en Terminale ?

R : Si vous postulez à notre département SON, nous vous conseillons de conserver les spécialités mathématiques et sciences physiques. Le référentiel de notre formation dans ce département étant celui des CPGE scientifiques classiques, conformément aux épreuves des concours Louis Lumière Son et du CNSM. Il est donc nécessaire d'avoir un solide bagage scientifique.

Si vous postulez à notre département IMAGE, vous pouvez opter pour des couples variés :

Profil 1 : Spé 1 Terminale : MATHS + Spé 2 : N'importe quelle autre spécialité

Profil 2 : Spé 1 Terminale : PHYSIQUE ou SI ou NSI + Spé 2 : MATHS

Profil 3 : Spé 1 Terminale : PHYSIQUE ou SI ou NSI + Spé 2 : Toute spécialité **autre que**

MATHS + OPTION OBLIGATOIRE : Maths complémentaires

Si vous postulez à la préparation LITTÉRAIRE, toutes les spécialités liées aux arts ou à la création littéraire conviennent en particulier la spécialité CAV (Cinéma Audiovisuel)

Q : Je suis à Bac +1 ou bac +2, puis-je postuler ?

R : Vous pouvez postuler. Toutefois, votre dossier sera étudié sur la base de vos résultats de Terminale. Charge à vous de faire remplir par votre ancien lycée le dossier d'inscription. Vous fournirez également vos résultats postbac et vos résultats du bac. Pour les candidatures BAC+2, vous demanderez par mail le dossier du département choisi correspondant à un bac antérieur au bac2021. En revanche, vous ne pouvez plus postuler si vous avez fait plus de deux années dans l'enseignement supérieur.

Q : Puis-je postuler à deux départements ?

R : Non, il vous faudra choisir l'un des départements littéraire, image ou son.

Q : Quel est le nombre de candidats ?

R : Il varie suivant les années mais jamais moins de 400.

Q : Quel est le niveau scolaire requis pour être admis ?

R : Plus de 400 candidats pour 24 places. Le niveau est évidemment très bon.

Q : En quoi consistent les entretiens d'admission ?

R : En un entretien permettant d'apprécier la culture générale, les qualités artistiques, d'analyse et d'observation visuelle et auditive et surtout la motivation des candidats. Ces entretiens sont obligatoires, il convient de se rendre disponible pour la date imposée si vous êtes admissible. Cette année, ces entretiens seront organisés entre le lundi 22 mai et le vendredi 26 mai 2023. Il vous faudra vérifier que votre réseau internet permet un entretien à distance de qualité si l'équipe pédagogique choisit ces modalités sinon, il faudra vous déplacer à Nantes.

Q : Quelle est la répartition des recrutements suivant les départements ?

R : 8 étudiants par département. Attention : pour postuler au département Son, il faut être musicien. Toutes les expériences (école de musique, conservatoire ou cours particuliers) sont étudiées.

Q : Tous les élèves de première année passent-ils en seconde ?

R : Sauf comportement anormal, non assiduité ou investissement insuffisant, chaque étudiant de première année passe en seconde année.

Q : Le recrutement s'inscrit-il dans la procédure Admission Parcoursup ?

R : Non, le recrutement est spécifique. Vous ne trouverez pas la Ciné-Sup dans la procédure Parcoursup. Il faudra faire un dossier à part en suivant les instructions données sur le site du lycée, un dossier papier et une inscription informatique spécifiques.

Q : Faut-il s'inscrire à la Sorbonne Paris 1 pour être admis en Ciné-Sup ?

R : Non, sauf si vous souhaitez vous inscrire spécifiquement à la Sorbonne, vous n'avez pas besoin de « classer » la Sorbonne Paris 1 dans vos vœux Parcoursup. Après votre admission en Ciné-Sup, la convention entre le lycée Guist'hau et la Sorbonne prendra forme et validera votre inscription dans cette université. Vous l'effectuerez en septembre.

Q : Combien d'élèves issus de Ciné-Sup réussissent-ils les concours d'entrée de la FEMIS et l'ENSL (Louis Lumière) ?

R : Les statistiques de réussite sont données dans la plaquette de présentation, disponible sur le site.

Q : La classe préparatoire Ciné-Sup prépare-t-elle à d'autres concours ?

R : Oui, des étudiants ont déjà présenté avec succès, les concours de l'INSAS de Bruxelles, du Conservatoire National de Musique de Paris (département Formation Supérieure aux métiers du Son) et de l'ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des arts et techniques du théâtre) de Lyon ainsi que les concours des écoles universitaires (ESAV de Toulouse et ISB de Brest)

Q : Peut-on changer de département en cours de scolarité ?

R : Non, un étudiant de Ciné-Sup ayant été recruté suivant un département, doit achever sa scolarité de 2 années dans le cycle choisi. Cela n'interdit en rien un étudiant en département IMAGE ou SON de passer le concours de la Fémis, à l'issue de la deuxième année. En revanche un étudiant ayant suivi le département Littéraire peut plus difficilement se présenter au concours de Louis Lumière, en raison des exigences scientifiques de celui-ci.

Q : Quelles sont les matières importantes dans les dossiers ?

R : La formation étant artistique et littéraire, il est indispensable que vos résultats scolaires en français, langue (anglais), Histoire-Géographie et Philosophie soient bons. Les résultats de vos spécialités et de vos options éventuelles seront également étudiés, en particulier les mathématiques et les sciences dans les départements IMAGE et SON.

Q : Peut-on joindre au dossier (ou bien présenter à l'entretien) des travaux personnels (dossiers photos, dossiers d'arts plastiques, courts métrages amateurs) ?

R : Oui, mais ils ne constituent pas un élément déterminant pour le choix de votre candidature. De plus, l'étude des très nombreux dossiers ne nous laisse que peu de temps pour visionner les projets cinématographiques des candidats. Evitez donc les films, préférez des supports papiers ou photographiques.

Q : La lettre de présentation est-elle importante ?

R : Oui, nous accordons une grande importance à cette notice autobiographique de présentation. Elle doit montrer à la fois la détermination du candidat pour les métiers du cinéma mais aussi son originalité, ses compétences personnelles et ses qualités artistiques.

Q : Le nombre d'heures de cours est-il important ?

R : Il est d'environ 35 heures par semaine. Toutefois tous les cours ne sont pas des cours magistraux. Les cours de réalisation sont pratiques (une journée par semaine) et d'autres sont l'objet d'exposés faits par les étudiants. De plus, sur les 2 années, 4 semaines sont consacrées à des réalisations de documentaires ou de fictions et environ 3 semaines sont banalisées pour une participation à des festivals. Il n'en demeure pas moins que la classe de Ciné-Sup est une classe préparatoire et que la charge de travail y est importante.

Q : Le lycée possède-t-il un internat pouvant accueillir des Ciné-Sup ?

R : Non, l'internat est uniquement féminin, les places en nombre très limité sont réservées en priorité aux prépas littéraires AL et BL du lycée Guist'hau. Le mode de fonctionnement de la classe de Ciné-Sup se prête d'ailleurs mal à un hébergement en internat (séances de cinéma en soirée). Vous pouvez toutefois bénéficier de la restauration au titre de demi-pensionnaire ou d'interne-externé. En recherchant dès votre admission, vous trouverez facilement un hébergement, soit en cité universitaire, soit une location en ville au voisinage du Lycée Guist'hau. (voir les sites du Crous et des petites annonces).

Q : Quel est le coût de la formation ?

R : Vous êtes titulaire d'une carte d'étudiant Paris I Sorbonne et devez régler les frais d'inscription correspondants (frais de scolarité, sécurité sociale).

Au niveau du Lycée Guist'hau :

- Équipement d'un kit technicien de l'image et du son.
 - Le lycée Guist'hau étant un lycée public, l'enseignement y est gratuit.
-

Q : Peut-on rencontrer l'équipe enseignante ?

R : La journée « portes ouvertes » aura lieu le samedi 04 février 2023 mais elle se fera à distance ou en présentiel en fonction des conditions sanitaires. Les modalités vous seront communiquées sur le site du lycée Guist'hau.
